

## Le Cahier des charges Zénith

C'est un document établi conjointement par la Profession et le Ministère de la Culture, visant à servir de guide aux collectivités désireuses de construire une salle de spectacles.

Il fournit des indications très précises concernant la conception de la salle et son mode de gestion.

Par exemple :

- La capacité d'un "Zénith" doit être au minimum égale à 3.000 places, la capacité optimale étant évaluée après des études de marché spécifiques à chaque ville ;
- **70%** des activités doivent être consacrées aux spectacles et **30%** aux événements d'entreprises (*congrès, conventions, soirées de galas*) et manifestations culturelles et sportives ;
- Les salles "Zénith" sont toutes modulables (*c'est-à-dire qu'il est possible de réduire les jauges en fonction du type de manifestation et du nombre de personnes attendues*) et pour certains spectacles, le public peut être en partie assis et en partie debout, ce qui est souvent le cas pour les concerts de rock et autres musiques actuelles.

Crédit image : Cabinet d'architecture Massimiliano FUKSAS